

12320/21 ADD 1

(OR. en)

PRESSE 26
PR CO 26

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3813^e session du Conseil

Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)

**Points approuvés par procédure écrite entre le 22 et le 29
septembre 2021**

Bruxelles, les 28 et 29 septembre 2021

Présidents	Simona Kustec Ministre slovène de l'éducation, des sciences et des sports Zdravko Počivalšek Ministre slovène du développement économique et de la technologie Boštjan Koritnik Ministre slovène de l'administration publique
------------	---

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Néant

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

–	Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant la ligne budgétaire PA 13 17 01	5
–	Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le programme "Corps européen de solidarité"	5
–	Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le programme pour le marché unique	5
–	Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant Horizon Europe	5
–	Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le Fonds social européen plus	5
–	Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant Erasmus+	6
–	Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le programme pour une Europe numérique	6
–	Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le mécanisme de protection civile de l'Union	6
–	Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le programme "Europe créative"	6
–	Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le programme LIFE	6
–	Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le programme "L'UE pour la santé"	7
–	Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant les troisième et quatrième paquets ferroviaires.....	7
–	Dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil en raison de la COVID-19.....	7

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

–	Relations entre l'UE et le Royaume-Uni.....	7
---	---	---

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AUTRES POINTS APPROUVÉS

Dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil

En raison de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, le Conseil a approuvé le 23 avril 2020 une dérogation temporaire à son règlement intérieur afin de faciliter la prise de décisions par procédure écrite. La dérogation temporaire est actuellement en vigueur jusqu'au 30 septembre 2021 ([décision \(UE\) 2021/1142](#)). Elle pourra être renouvelée si le maintien des circonstances exceptionnelles actuelles le justifie.

Cette dérogation permet aux ambassadeurs des États membres auprès de l'UE réunis au sein du Comité des représentants permanents (Coreper) de décider de recourir à la procédure écrite conformément à la règle de vote applicable à l'adoption de l'acte lui-même. Cela signifie que l'exigence d'unanimité qui existait pour toutes les décisions adoptées par voie de procédure écrite ne s'applique plus. L'objectif est donc de faciliter le recours à la procédure écrite pour contribuer à assurer la continuité des travaux du Conseil.

Pour plus d'informations concernant la dérogation temporaire, voir le [communiqué de presse](#).

Les résultats des procédures écrites conclues entre le 22 juillet et le 28 septembre 2021, qui auraient normalement été communiqués dans les résultats des sessions du Conseil, sont présentés ci-dessous. Il est possible que les résultats ayant été diffusés par un communiqué de presse du Conseil n'aient pas été inclus.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant la ligne budgétaire PA 13 17 01

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification du protocole 31 concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés annexé à l'accord EEE (Ligne budgétaire PA 13 17 01 - Action préparatoire concernant la recherche en matière de défense), dont le texte figure dans les documents [10931/21](#) et [10932/21](#).

Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le programme "Corps européen de solidarité"

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification du protocole 31 concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés annexé à l'accord EEE (programme "Corps européen de solidarité"), dont le texte figure dans les documents [11220/21](#) et [11221/21](#).

Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le programme pour le marché unique

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification du protocole 30 concernant certaines dispositions particulières relatives à l'organisation de la coopération statistique et du protocole 31 concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés, annexés à l'accord EEE (Programme pour le marché unique), dont le texte figure dans les documents [11224/21](#) et [11225/21](#).

Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant Horizon Europe

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification du protocole 31 concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés annexé à l'accord EEE (Horizon Europe), dont le texte figure dans les documents [11228/21](#) et [11229/21](#).

Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le Fonds social européen plus

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification du protocole 31 concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés annexé à l'accord EEE (Fonds social européen plus (FSE+)), dont le texte figure dans les documents [11232/21](#) et [11233/21](#).

Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant Erasmus+

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification du protocole 31 concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés annexé à l'accord EEE (Erasmus+), dont le texte figure dans les documents [11237/21](#) et [11238/21](#).

Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le programme pour une Europe numérique

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification du protocole 31 concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés annexé à l'accord EEE (programme pour une Europe numérique), dont le texte figure dans les documents [11241/21](#) et [11242/21](#).

Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le mécanisme de protection civile de l'Union

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification du protocole 31 concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés annexé à l'accord EEE (mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU)), dont le texte figure dans les documents [11254/21](#) et [11255/21](#).

Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le programme "Europe créative"

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification du protocole 31 concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés annexé à l'accord EEE (Programme "Europe créative), dont le texte figure dans les documents [11258/21](#) et [11259/21](#).

Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le programme LIFE

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification du protocole 31 concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés annexé à l'accord EEE (Programme LIFE), dont le texte figure dans les documents [11527/21](#) et [11528/21](#).

Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant le programme "L'UE pour la santé"

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification du protocole 31 concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés annexé à l'accord EEE (programme "L'UE pour la santé"), dont le texte figure dans les documents [11534/21](#) et [11535/21](#).

Position de l'UE au sein du Comité mixte de l'EEE concernant les troisième et quatrième paquets ferroviaires

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE concernant la modification de l'annexe XIII (Transports) de l'accord EEE (troisième et quatrième paquets ferroviaires), dont le texte figure dans les documents [11744/21](#), [11745/21](#) et [11746/21](#).

Dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil en raison de la COVID-19

Le Conseil a adopté une décision portant nouvelle prorogation de la dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430 eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19, dont le texte figure dans le document [11875/21](#).

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Relations entre l'UE et le Royaume-Uni

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du comité spécialisé chargé de la coopération des services répressifs et judiciaires institué par l'accord de commerce et de coopération (ACC) entre l'UE et le Royaume-Uni, en ce qui concerne la prolongation de la période au cours de laquelle les profils ADN et les empreintes digitales peuvent être échangés avec le Royaume-Uni (document [11697/21](#)).

La position à prendre au nom de l'UE consiste à approuver une prolongation, jusqu'au 30 juin 2022, de la période pendant laquelle les États membres peuvent continuer à échanger des données à caractère personnel visées aux articles 530, 531 et 534 de l'ACC et à transmettre d'autres données à caractère personnel disponibles visées à l'article 536 de l'ACC avec le Royaume-Uni.